



SOGIREX
WALTER FRANCE

Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

ANRAS

3 Chemin du Chêne Vert
31130 FLOURENS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le : 31 Décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'ANRAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ANRAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » de l'annexe au présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposé dans la note annexe des comptes annuels :

- L'affectation des résultats des activités sous gestion contrôlée et hors cadre d'un CPOM a un caractère provisoire dans l'attente de l'arrêté définitif par les autorités de contrôle.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

La note 2 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels.

Le financement des activités de l'Association résulte essentiellement de conventionnements avec des institutions publiques. Ces contributions financières sont allouées sur la base de budgets présentés et acceptés par les autorités administratives de contrôle. Les résultats de cette gestion sous contrôle des tiers financeurs sont individualisés et reportés sur les exercices suivants en instance d'affectation pour les établissements hors convention CPOM, conformément aux dispositions du plan comptable des associations et Fondations auquel il est fait référence dans les règles et méthodes comptables de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Immobilisations et amortissements

La note 3 de l'Annexe aux comptes annuels reprend le tableau détaillé des immobilisations et des amortissements. Nous avons apprécié les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations ainsi que les durées d'amortissements retenues.

Provisions pour risques et charges

La note 3.7 de l'annexe aux comptes annuels expose le détail des provisions pour risques et charges. Nous nous sommes assurés de leur justification et de leur évaluation à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre

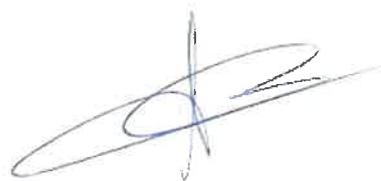
Une description détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 20 juin 2024

Pour SOGIREX

Christophe SANTIAGO

Commissaire Aux Comptes



ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ANRAS

Association sans but lucratif déclarée le
31 mars 1972
à la Préfecture de TOULOUSE

Siège Social :

3 Chemin du Chêne Vert
31130 FLOURENS

ETATS FINANCIERS

Année 2023

SOMMAIRE

Etats de synthèse

Bilan	3-4
Compte de résultat	5-6

Annexe

1-Faits majeurs	7 à 9
2-Principes, règles et méthodes comptables	10 à 12
3-Principes comptables spécifiques	13 à 23
4-Autres informations	24-25
5-Bilan Financier	26

ANRAS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Bilan Actif	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 2023	Net au 2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	100 444	100 443	1	1
Frais de recherche et de développement			-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	348 864	333 653	15 210	14 048
Immobilisations incorporelles en cours			-	-
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 115 914	319 050	5 796 864	4 807 668
Constructions	121 680 241	72 058 566	49 621 675	47 537 377
Installations techniques, matériels et outillages industriels	13 737 853	11 096 832	2 641 020	2 348 149
Autres immobilisations corporelles	16 547 923	13 668 266	2 879 657	2 591 601
Immobilisations corporelles en cours	3 931 833		3 931 833	3 864 381
Avances et acomptes			-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	278 860		278 860	275 109
Créances rattachées aux participations	108 710		108 710	108 710
Prêts	195 095		195 095	201 982
Autres immobilisations financières	432 440		432 440	385 783
Total I	163 478 175	97 576 810	65 901 366	62 134 806
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	29 158		29 158	36 589
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	12 853 697	195 923	12 657 773	10 903 249
Autres créances	1 420 802		1 420 802	1 692 830
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	6 495 130		6 495 130	9 187 652
Disponibilités (a)	23 360 658		23 360 658	23 402 129
Charges constatés d'avance	381 484		381 484	357 721
Total II	44 540 928	195 923	44 345 005	45 580 170
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	208 019 103	97 772 733	110 246 370	107 714 976
(a) dont trésorerie comptes majeurs protégés			17 588 859	17 422 910

ANRAS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

Bilan Passif	2023	2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	4 907 507	4 907 507
Première situation nette établie		
Autres fonds propres	4 907 507	4 907 507
Fonds propres avec droit de reprise	10 561	7 622
Fonds statutaires		
Autres fonds propres	10 561	7 622
Ecarts de réévaluation		
Réserves	31 317 579	29 892 555
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	30 845 170	29 420 145
Excédents et Réserves affectés à l'investissement	15 931 883	15 198 437
Réserve de trésorerie	3 545 331	3 545 331
Réserve de compensation des déficits et charges d'amortissements	11 367 956	10 676 377
<i>Dont autres réserves</i>	472 410	472 410
Report à nouveau	- 18 178 550	- 14 560 026
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 18 191 676	- 15 172 415
<i>Dont reprise résultats antérieurs</i>	538 142	612 389
Excédent ou déficit de l'exercice	- 533 516	- 2 682 686
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	340 674	- 2 604 334
Situation nette (sous-total)	17 523 582	17 564 972
Subventions d'investissement	3 244 188	3 000 121
Provisions réglementées	4 160 200	4 158 626
Total I	24 927 970	24 723 719
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	1 032 807	1 369 537
Fonds dédiés à l'investissement	5 760 082	5 900 076
Total II	6 792 889	7 269 613
PROVISIONS		
Provisions pour risques	311 243	342 840
Provisions pour charges	2 214 107	2 754 329
Total III	2 525 350	3 097 169
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	32 435 138	30 766 860
Emprunts et dettes financières diverses	1 068 834	1 038 406
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	2 302	278
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 200 119	3 997 384
Dettes fiscales et sociales	17 828 226	17 283 665
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	858 553	1 334 130
Autres dettes	18 255 998	17 978 327
Produits constatés d'avance	350 992	225 426
Total IV (1)	76 000 161	72 624 476
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	110 246 370	107 714 976
(1) Dont à plus d'un an (a)	29 774 046	46 351 561
Dont à moins d'un an (a)	46 223 814	26 272 915
(2) Dont fonds hébergés tutelles	17 588 859	17 422 910
(3) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		

ANRAS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

Compte de résultat

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	960	1 630
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	3 953 142	3 507 555
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	3 953 142	3 507 555
Production stockée	0	37 406
Produits de tiers financeurs	169 005 838	144 539 183
Concours publics et subventions d'exploitation	166 722 192	142 946 147
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	166 722 192	142 946 147
Subventions	2 283 646	1 593 036
Ressources liées à la générosité du public		
Contribution financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	792 944	1 140 331
Utilisation des fonds dédiés	924 526	1 271 986
Autres produits (a) (b)	2 879 785	3 224 900
Total I	177 557 195	153 722 991
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats	15 167 386	12 673 728
Services extérieurs (a)	33 607 086	26 651 752
Impôts, taxes et versements assimilés	10 178 491	9 005 265
Salaires et traitements	79 331 114	70 882 868
Charges sociales	29 154 817	26 320 138
Autres charges de personnel	3 157 259	2 792 143
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 810 608	5 465 875
Dotations aux provisions	518 206	663 636
Reports en fonds dédiés	853 271	1 121 626
Autres charges (b)	690 477	1 058 598
Total II	178 468 713	156 635 629
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-911 518	-2 912 637

(a) dont 2648 k€ de frais de remboursement personnel anras détaché neutralisé

(b) dont 2897 k€ de frais de siège neutralisé

ANRAS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

Compte de résultat

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	43 249	35 012
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	43 249	35 012
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	601 181	559 735
Autres charges financières		
Total IV	601 181	559 735
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-557 932	-524 723
3. RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-1 469 450	-3 437 360
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	433 693	934 974
Sur opérations en capital	437 444	199 787
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	710 334	36 315
Total V	1 581 472	1 171 076
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	507 421	270 097
Sur opérations en capital	122 317	19 804
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 146	124 430
Total VI	642 885	414 331
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	938 587	756 745
Impôt sur les sociétés	2 653	2 071
Total des produits (I+III+V+IX+VI)	179 181 916	154 929 080
Total des charges (II+IV+VI+VII)	179 715 432	157 611 766
EXCEDENT OU DEFICIT	-533 516	-2 682 686
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>340 674</i>	<i>-1 991 945</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE	-533 516	-2 682 686
REPRISE DE RESULTAT N-2	538 142	612 389
RESULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE	4 626	-2 070 297
Dont Résultat gestion propre	-336 048	-78 352
Dont Résultat gestion contrôlée	340 674	-1 991 945

**ASSOCIATION NATIONALE DE RECHERCHE ET D'ACTION SOLIDAIRE
(ANRAS)**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 3 chemin du Chêne Vert
31130 -FLOURENS

Comptes arrêtés le avril 2024 lors de la réunion du conseil d'administration

Comptes annuels : ANNEXE

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2023 :

Total du bilan :	110 246 370 €
Résultat comptable - Excédent (avant reprise résultat N-2)	-533 516 €
Reprise résultat N-2	538 142 €
Résultat de gestion ou résultat effectif	4 626 €
- déficit de l'activité en propre	-336 048 €
- excédent de l'activité sous contrôle	340 674 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Préambule : Présentation de l'association

L'ANRAS, créée en 1972, est une association indépendante de tout courant philosophique, religieux ou politique. Elle poursuit le but « d'apporter à toute personne dont la situation physique ou matérielle, les difficultés psychologiques, intellectuelles, sociales ou familiales le rendent nécessaire, l'aide et les moyens contribuant à son bien-être, à la réalisation de toutes les potentialités, au plein exercice de ses droits, de sa citoyenneté, son insertion sociale, et plus généralement d'entreprendre toute action susceptible de concourir à ce but ou d'en faciliter la réalisation. »

L'association, à vocation sociale et médico-sociale en région Occitanie, participe à une mission d'intérêt général et d'utilité sociale dans le cadre de la solidarité nationale, dans les domaines de l'éducation, des soins, de la formation et de l'emploi, du logement, du cadre et des conditions de vie ; et en particulier, la création et l'adaptation d'établissements et services.

La structure de l'Association est gérée par niveau de filières :

Filière Protection de l'Enfance

12 MECS (maison d'enfants à caractère social) et CEP (centre éducatif et professionnel), 4 DDAOEMI, 1 SEVA, 2 CEF (centre éducatif fermé), un et 1 établissement APF (aide et protection des familles) avec 2 services ; d'AEMO (aide éducative en milieu ouvert) et MAGBF (mesures d'accompagnement à la gestion budgétaire familiale).

Filière Personnes Agées

8 EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes),

Filière Handicap Enfance Adulte

6 IME (institut médico-éducatif), 5 ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique)

1 foyer adulte handicapé, 1 ESAT (établissement et service d'aide par le travail),

Le budget de commercialisation de l'ESAT

Filière Cohésion Sociale et Siège Social

2 établissements Protection des Majeurs, le Siège Social , 4 RHJ (résidence habitat jeunes), une résidence sociale (résidence OCCITANIA), le service d'aide à la personne M.A.R.I.E et HUMALLIANCE, , le centre de formation et la gestion Associative.

La capacité d'accueil des personnes accueillies représente environ 3000 personnes.

1. FAITS MAJEURS

- 1.1. Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice
- 1.2. Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 2.1. Principes comptables retenus par l'association
- 2.2. Changement de méthode de présentation
- 2.3. Changement de méthode d'estimation
- 2.4. Evénements postérieurs à la clôture
- 2.5. Organisation comptable
- 2.6. Comptes de liaison
- 2.7. Détermination du résultat

3. PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

- 3.1. Immobilisations
- 3.2. Amortissements
- 3.3. Etat des créances usagers et autres créances
- 3.4. Valeurs mobilières de placement et autres titres
- 3.5. Fonds associatifs avec ou sans droit de reprise
- 3.6. Etat des Provisions réglementées
- 3.7. Etat des provisions
- 3.8. Etat des fonds dédiés
- 3.9. Etat des dettes
- 3.10. Etat des emprunts

4. AUTRES INFORMATIONS

- 4.1. Effectifs
- 4.2. Engagements hors bilan – Indemnités de fin de carrière
- 4.3. Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'association
- 4.4. Régime fiscal
- 4.5. Honoraires du Commissaire aux comptes
- 4.6. Titre de participation
- 4.7. Dépenses refusées
- 4.8. Poids financier des secteurs
- 4.9. Bilan financier

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ANRAS**1. Faits majeurs****1.1 - Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice**

Aucune modification majeure du périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice, à l'exception de la reprise de l'établissement AT 65 à Lourdes et la création du RHJ St Exupéry à Balma

1.2 - Faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice**1.2.1 Mandat de gestion entre l'ANRAS et l'Association Emille Claparède****1.2.2 Mesures sociales :**

➤ Mesures d'extension aux professionnels de la filière socio-éducative

L'accord du 2 mai 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs pour donner suite à la conférence des métiers a été agréé. Il prévoit la mise en place d'une indemnité de 238 € brut par mois proratisée au temps de travail pour le personnel exerçant les fonctions concernées au sein d'établissements éligibles. Cette mesure est appliquée depuis avril 2022. La mesure a été appliquée en année pleine sur 2023 ;

➤ Valorisation du point et augmentation du Smic

Revalorisation de la valeur du point convention 66 en année pleine sur 2023 (6 mois en 2022)

Revalorisation de la valeur du point référence fonction publique hospitalière et convention 51 sur 6 mois (à partir du juillet 2023)

➤ Impact de la mesure sur les congés payés dans le cadre des absences maladies ; du fait de l'absence de demande à la clôture des comptes cet impact n'a pas été provisionné, cela représenterait un montant chargé de 1500 k€.

1.2.3 Financement complémentaire : Crédit non reconductible obtenu

L'Association a obtenu pour le CPOM Médicosocial un total de CNR de 1467 k€ et pour les 8 Ehpad un montant de CNR de 552 k€ ; soit un total de CNR perçu de 2019 k€.

1.2.4 Autres faits majeurs

Les investissements les plus importants concernant le rachat du bail à construction de l'Ehpad St Joseph à OSSUN pour 900 k€ et la fin des travaux de CEP GARONA pour 595 k€

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Principes comptables retenus par l'association

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2023 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Il a été également tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations pouvant entraîner des dérogations aux principes comptables.

2.2 - Changement de méthode comptable et de présentation

Aucun changement de méthode comptable et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.3 - Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.4 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

2.5 - Organisation comptable

L'Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (Anras) présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

La tenue de comptabilité dans l'association est décentralisée dans les établissements.

La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (EHPAD, IME, Foyer, MECS, ITEP ...) avec un analytique spécifique à chacun des services rattaché à ces établissements.

2.6 - Comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité des établissements sont enregistrés au moyen de comptes de liaison. La trésorerie et les règlements aux tiers (fournisseurs, organismes fiscaux et sociaux, salariés ...) sont gérés par chaque établissement de l'association.

Au 31 décembre 2023, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers combinés de l'association.

2.7 - Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. ou des CD qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- **Le résultat comptable** : Ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur. C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- **Le résultat de la gestion contrôlée** : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 (c'est-à-dire pour l'exercice 2023, celui de l'année 2021).

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait (Hors établissements sous un même CPOM).

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
<i>Report à nouveau d'activités encadrées en attente d'affectation</i>	9 967 278	3 289 167
Excédent affecté à des mesures d'exploitation		340 698
Report à nouveau gestion contrôlée application règlement ANC 2018-06 (1)		1 520 389
solde débiteur	4 817 025	
<i>Report à nouveau sur gestion libre</i>	17 694 580	1 711 619
<i>dont :</i>		2 083 295
-report à nouveau application règlement ANC 2018-06 (1)		
- dépenses rejetées Cumulées 7 549 318 €		
- provision congés payés comptes 115922, 115928; 5 825 333 €		
solde débiteur	13 899 666	
SOLDE	18 716 691	

Résultat effectif global de l'entité

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE :	-533 516	-2 682 686
Reprise du résultat antérieur	538 142	612 389
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	4 626	-2 070 297
dont résultat effectif sous gestion propre	-336 048	-78 352
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	340 674	-1 991 945

	2023	2022
Résultats effectifs	(en euros)	(en euros)
Etablissements	Réel	Réel
Secteur enfance	1 685 366	- 788 891
Secteur Personnes âgées	- 1 459 320	- 926 989
Secteur medico-social	- 89 179	- 531 158
Autres secteurs	146 659	218 601
Total établissements	283 526	- 2 028 437
- Siège	57 148	47 492
Total gestion contrôlée	340 674	- 1 991 945
Total gestion propre	- 336 048	- 78 352

3. Règles comptables spécifiques

3.1 - Immobilisations

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels.

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, les matériels, et plus globalement les équipements dont la durée de vie est supérieure à une année d'exploitation.

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement de dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable à travers le règlement n°2014-03.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	W16					
	En début d'exercice	Chgt périmètre	Augmentation	Diminution	Cpte à Cpte	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement	102 919			2 475		100 444
- Donations temporaires d'usufruit						0
- Concessions brevets licences marques logiciels	326 936	14 205	7 722			348 863
- Immobilisations incorporelles en cours						0
- Avances et acomptes						0
Immobilisations incorporelles	429 855	14 205	7 722	2 475	0	449 307
- Terrains	5 111 614		1 004 300			6 115 914
- Constructions sur sol propre	52 736 758		2 142 590	137 664	10 225 423	64 967 107
- Constructions sur sol autrui	26 708 946		897 835		-10 225 423	17 381 358
- Installations générales, agencements aménag. cons	36 133 666		3 267 729	68 800		39 332 596
- Installations techniques, matériel et outillage	13 430 889		931 878	620 792		13 741 975
- Installations générales, agencements aménag. dive	73 256	5 776	14 804			93 836
- Matériel de transport	3 177 161	87 500	425 591	134 141		3 556 111
- Matériel de bureau et informatique mobilier	12 322 765	123 193	748 710	301 636		12 893 032
- Immobilisations corporelles en cours	3 864 381		4 683 594	4 616 141		3 931 834
- Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	153 559 437	216 469	14 117 032	5 879 174	0	162 013 763
- Participations	275 109	1 037	2 715			278 860
- Autres participations	108 710					108 710
- Autres titres immobilisés	201 982		4 085	10 972		195 095
- Prêts et autres immobilisations financières	385 783		78 249	31 591		432 441
Immobilisations financières	971 584	1 037	85 048	42 562	0	1 015 106
ACTIF IMMOBILISE	154 960 876	231 711	14 209 802	5 924 211	0	163 478 177

3.2 - Amortissements des Immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux couramment retenus sont les suivants :

(L : Linéaire, D : Dégressif ; E : Exceptionnel)

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Logiciels	1 à 3 ans (L)
Constructions	20 à 40 ans (L)
Agencements, installations Matériels	5 à 10 ans (L)
Matériel de transport	3 à 10 ans (L)
Matériel informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	5 à 10 ans (L)

	En début d'exercice	Chgt Périmètre	Augmentation	Diminution	Cpte à cpte	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et dével	102 918			2 475		100 443
- Donations temporaires d'usufruit						0
- Concessions brevets licences marque	312 888	9 423	11 342			333 653
Immobilisations incorporelles	415 806	9 423	11 342	2 475	0	434 096
- Terrains	303 946		15 104			319 050
- Constructions sur sol propre	26 832 402		1 966 587	79 204	7 954 224	36 674 009
- Constructions sur sol autrui	20 396 702		408 466		-7 954 224	12 850 944
- Installations générales, agencements é	20 812 093		1 792 219	71 678		22 532 634
- Installations techniques, matériel et ou	11 079 110		630 350	212 134		11 497 326
- Installations générales, agencements é	20 600	3 419	7 184			31 203
- Matériel de transport	2 702 474	41 810	260 399	131 248		2 873 434
- Matériel de bureau et informatique, mo	10 262 934	78 168	718 953	296 943		10 763 112
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles	92 410 262	123 396	5 799 263	791 207	0	97 541 714
TOTAL AMORTISSEMENTS	92 826 068	132 819	5 810 605	793 682	0	97 975 810

3.3 – États des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 562 377 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Participations	278 860		278 850
Prêts	195 095		195 095
Autres	432 440		432 440
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	12 853 697	12 853 697	
Autres	1 420 802	1 420 802	
Charges constatées d'avance	381 484	381 484	
Total	15 562 377	14 655 982	906 395

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	128 238
Personnel - produits à recevoir	2 646
Charges sociales - produit à recevoir	801 073
Impôts et taxes - produits à recevoir	63 013
Divers - produits à recevoir	115 417
Disponibilités - produits à recevoir	717
Total	1 111 105

Provision sur actif circulant

	Provisions au début de l'exercice	Changement Périimètre	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Créances	147 459	1370	63 915	16 820	195 923
Autres créances					
TOTAL	147 459	1370	63 915	16 820	195 923

3.4 - Valeurs mobilières de placement et autres titres et trésorerie**➤ Placements**

Dans le cadre d'un accord de mutualisation des comptes de trésorerie des établissements signé avec la banque Caisse d'Epargne, les excédents de trésorerie sont placés sous forme de valeurs mobilières de placement détenues par l'association sous forme de produits obligataires, de livret ou des dépôts à terme (6 mois à 5 ans) en conformité avec la réglementation.

Au 31 décembre 2023 ces placements représentent :

Placements	2023	2022	2021
Livret B	329 166	2 469 815	3 218 983
Compte à terme + nantissement	1 660 711	2 010 253	1 757 385
Contrat Capitalisation	4 505 252	4 477 000	4 477 000
Valeurs mobilières	0	230 584	230 584
TOTAL	6 495 130	9 187 652	9 683 952

➤ Disponibilités

Le montant des disponibilités inscrit à l'actif pour un montant de **23 360 658 €** du bilan comprend les fonds des hébergés sous tutelles et curatelles pour un montant de **17 588 859 €**. En contrepartie figure au bilan passif dans le poste "autres dettes" un montant identique de **17 588 859 €**.

Au titre de l'exercice, les soldes bancaires ont été compensés entre les soldes créditeurs et débiteurs. Le montant des soldes créditeurs compensés est de **-25 292 158 €** (dont **7 965 648 €** de compte miroir) contre **- 23 287 565 €** en 2021 (dont **11 120 933 €** de compte miroir).

3.5 - Fonds associatifs avec ou sans droit de reprise

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	Solde au 1er janvier 2023	Reclassement /périètre	Solde au 1er janvier 2023				
Fonds propres sans droit de reprise	4 907 507		4 907 507				4 907 507
Fonds propres avec droit de reprise	7 622	2 938	10 560				10 560
Réserves	29 892 555	323 046	30 215 601	2 714 569		1 612 590	31 317 579
Report à nouveau	-14 560 026	107 640	-14 452 386	-2 692 686	2 480 750	3 514 227	-18 178 549
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-15 172 415	107 640	-15 064 775			3 126 901	-18 191 676
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 682 686		-2 682 686	2 682 686	-533 516		-533 516
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-2 604 334		-2 604 334	2 604 334	340 674		340 674
Situation nette	17 564 972	433 625	17 998 597	-10 000	1 947 234	5 126 817	17 523 582
Subventions d'investissement	3 000 121	1 414	3 001 535		223 023	18 739	3 244 188
Provisions réglementées	4 158 626		4 158 626		8 600	7 025	4 160 200
TOTAL	24 723 718	435 039	25 158 757	-10 000	2 178 856	5 152 581	22 175 033

3.6 - Les provisions réglementées**Provisions réglementées**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	805 959			805 959
Amortissements dérogatoires	71 068		4 208	66 860
Plus-values de cession d'éléments d'actif	3 281 599	8 600	2 818	3 287 381
TOTAL	4 158 626	8 600	7 025	4 160 199

3.7 - Les provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste(nt) incertain(s). Il s'agit notamment des provisions pour litiges.

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Changement Périètre	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	342 840		266 243	297 840	311 243
Provisions pour travaux	328 724			40 006	288 718
Pensions et obligations similaires (1)	2 407 994	42 835	154 868	729 086	1 876 612
Autres provisions pour risques et charges	17 611	5 000	33 180	7 014	48 777
TOTAL	3 097 169	47 835	454 291	1 073 946	2 525 349

3.8 - Les Fonds dédiés

LES FONDS DEDIES correspondent à des financements dont les dépenses n'ont pas été réalisées à la clôture de l'exercice mais pour lesquelles l'établissement s'est engagé à les effectuer.

ANRAS	Comptes annuels
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			DOTATIONS CNR ACCORDE	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers
	Montant global avant règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Impacts des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/2020		Montant global	Dont remboursements		Montant global	
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement des investissements									
provisions pour renouvellement d'immobilisations	5 347 789,38	0	5 347 789		405 469			4 942 320	
Fonds dédiés Investissement	550 786,88		550 787	347 264	87 433		7 144	817 761	
Contributions financières dons manuels									
EHPAD OSSUN	1 500		1 500		1 500			0	
TOTAL	5 900 076	0	5 900 076	347 264	494 402	0	7 144	5 760 082	0
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement de mesures d'exploitations									
ITEP de Massip	17 685	0	17 685	14 247	6 942			24 990	
ITEP de St François	81 999	0	81 999	9 064	21 464			69 599	
ITEP ASTAZOU	18 783	0	18 783	1 600				20 383	
ITEP le Naridel	163 444	0	163 444	37 123	160 000			40 567	
IME St Jean Plaisance	262 969	0	262 969	32 166	234 899			60 237	
IME J. FORGUES	20 975	0	20 975		2 800			18 175	
IME St M. BISCAYE	23 500	0	23 500	10 000	7 395			26 105	
IME St Jean (Albi)	168 617	0	168 617	217 190	212 527		5 144	168 136	
IME l'Orangeraie	111 660	0	111 660	23 600	34 059			101 201	
IME MATHALIN	32 052	0	32 052	16 639	27 332			21 359	
Ecole prof St Jean du Causseis	14 665	0	14 665	0				14 665	
ESAT R. de Garonne	39 897	0	39 897	1 600	12 230			29 267	
FOYER Rives de Garonne	0	0	0	5 960				5 960	
MECS la Barthe	5 860	0	5 860		5 860			0	
EHPAD Ste Monique	3 200	0	3 200				2 000	1 200	
EHPAD Ste Thérèse				961				961	
EHPAD La Croix Bleue				1 361				1 361	
EHPAD St Joseph (OSSUN)	184 690	0	184 690	111 798	22 687			273 802	
EHPAD St Joseph (CASTELNAU)	67 366	0	67 366	4 679	24 725			47 321	
EHPAD St Joseph (CANTAOUS)	31 958	0	31 958	10 685	5 812			36 832	
EHPAD St Dominique (AUCH)	20 315	0	20 315		11 647			8 668	
EHPAD St Joseph (OUST)	0	0	0	4 000				4 000	
APF	55 566		55 566	3 332	39 346			19 552	
Protection des majeurs	44 332		44 332		5 868			38 464	
TOTAL	1 369 536	0	1 369 536	506 008	835 592	0	-7 144	1 032 807	0
TOTAL GENERAL	7 269 613	0	7 269 613	3 332	1 329 995	0	0	6 792 889	0

3.9 - État des dettes**Dettes****Etat des dettes**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	32 435 138	2 661 092	29 774 046
Emprunt et dettes financières divers	1 068 834	121 798	947 036
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 200 119	5 200 119	
Dettes fiscales et sociales	17 828 226	17 828 226	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	858 553	858 553	
Autres dettes	18 255 998	18 255 998	
Produits constatés d'avance	350 992	350 992	
TOTAL	75 997 859	45 276 777	30 721 082

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice : + 3362 868 €

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice : 2524 385 €

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	1 005 666
Personnel - congés à payer	7 053 824
Personnel - autres charges à payer	335 838
Etat charges a payer	15 463
Autres charges à payer	4 900
Total	8 415 691

3.10 - État des emprunts

Les emprunts sont souscrits auprès de plusieurs organismes bancaires.

La banque postale est le prêteur le plus important avec un en cours au 31 décembre 2023 de 8796 972 €.

Le montant d'emprunt le plus élevé concerne le CEF DE NARBONNE pour 2757 000 €, l'ITEP ST FRANCOIS pour 2547 300 € et l'EHPAD ST DOMINIQUE pour 2500 000 €.

90% des emprunts sont souscrits sur une durée de 20 ans.

4 Autres Informations

4.1 - Effectifs

L'effectif de l'association est de 2692 personnes au 31 décembre 2022 (2.489 au 31 décembre 2021).

La part des femmes au sein de l'Association est de 65.95%.

L'effectif cadre représente 327 salariés, soit 12.14%.

4.2 - Engagements hors bilan

- Indemnités de fin de carrière

Il a été procédé à l'évaluation des indemnités de fin de carrière pour tous les salariés en CDI inscrits à l'effectif de l'association au 31/12/2023 en appliquant les critères suivants :

- d'un départ à la retraite à l'âge de 64 ans,
- du taux de charges (sociales et fiscales) moyen applicable dans l'association sur l'année 2023, soit 50%,
- d'un taux d'actualisation de 3,17%
- d'un taux d'augmentation des salaires de 2,5 %,
- du taux de turn-over constaté sur l'année dans l'association,
- des indemnités dues selon la convention collective de l'établissement et selon l'ancienneté théorique du salarié à ses 64 ans, sur la base du salaire moyen des 3 derniers mois pour le personnel relevant de la convention collective de 1951 et 66.

La valorisation des indemnités de fin de carrière au 31/12/2023 est estimée à 12 806 K€ chargé.

Le montant des sommes comptabilisées au 31/12/2023 pour les indemnités de départ en retraite s'élève à 1877 K€.

- Garanties données et reçues :

Les engagements donnés en garantie des emprunts contractés concernent des prises d'hypothèques pour 3484 k€, des nantissements de titres pour 2085 k€, des garanties de prêteur de denier pour 2050 k€ et les engagements reçus concernent les cautions des collectivités locales et conseils généraux pour 1492 k€ (capital initial 2775 k€).

- Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont non significatives et leur valorisation n'apporte pas une meilleure compréhension à l'activité

4.3 - Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'association

Les membres du Conseil d'Administration, du Bureau et de l'Assemblée Générale sont tous des bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de l'association.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général.

Le Président et le Trésorier n'étant pas rémunérés, la communication de cette donnée reviendrait à divulguer une information individuelle.

4.4 - Régime fiscal

L'association n'est soumise ni à la TVA, ni à l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble de ses activités, à l'exception de certains produits financiers soumis au taux de 10% ou 24%.

4.5 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023, au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 70 432 € TTC.

4.6 – Titres de participations

Le montant des titres de participation d'un montant de 278 860 € concerne principalement des titres du crédit coopératif en contrepartie des financements octroyés en 2017.

4.7 – Dépenses refusées

Les dépenses refusées par les autorités de Tarification relatives aux comptes administratifs s'élèvent en 2023 à 199 214 €. Le total cumulé des dépenses définitivement refusées est de 7 549 319 €. A cela se rajoute les dépenses rejetées sur des provisions constatées à hauteur de 406 391 € et constatées sur le compte 115928 dépenses non opposables par les financeurs.

4.8 – Poids financier des secteurs

SECTEUR	PROTECTION ENFANCE	I.M.E.	ITEP	ESAT	EHPAD	DIVERS	SIEGE SOCIAL	GESTION PROPRE	TOTAL
Capacité autorisée (nombre usagers)	1 602	379	239	60	481	423	0	0	3 184
% produits de tarification	60%	24%			14%	2%	0	0	100%
Résultat exercice affectable 2023	1 885 366 €	- 396 149 €	284 885 €	22 085 €	- 1 459 320 €	146 659 €	57 149 €	- 338 048 €	4 626 €
Résultat exercice affectable 2022	- 799 891	- 574 645	37 726	5 761	- 926 989	218 601	47 492	- 78 352	-2 070 297

ASSOCIATION ANRAS

5-1- Bilan financier

BIENS	2021	2022	2023	FINANCEMENTS	2021	2022	2023
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles nettes	17 617	14 049	15 211	Apports ou fonds associatifs	4 897 531	4 915 129	4 918 068
Immobilisations corporelles brutes				Réserves	472 410	472 410	472 410
Raport à nouveau déficitaire sur gestion propre	486 920	601 443		Excédents affectés à l'investissement	14 308 559	15 198 437	15 931 883
Résultat déficitaire sur gestion propre		78 352	338 048	Réserve de compensation d'amortissements	3 048 445	2 935 401	3 627 882
- Terrens	4 007 200	5 111 614	5 796 864	Raport à nouveau excédentaire sur gestion propre			
- Constructions	109 796 736	115 679 370	121 680 241	Résultat excédentaire sur gestion propre	47 225		
- Installations, matériels et outillages techniques	12 853 165	13 430 889	13 737 853	Subventions d'investissements	2 316 706	3 000 121	3 244 188
- Autres immobilisations corporelles	15 015 314	15 573 183	16 547 823	Fonds dédiés sur investissements	5 608 820	5 900 076	5 760 082
Immobilisations en cours	2 789 853	3 864 381	3 931 833	Différences sur réalisations d'immobilisations	3 297 419	3 281 599	3 287 381
Immobilisations financières	840 824	971 583	1 015 105	Emprunts - dettes financières	29 383 357	31 717 458	33 410 316
Charges à répartir				Amortissements des immobilisations			
dépenses refusées par les autorités territoriales	7 049 785	7 350 105	7 549 321	- Constructions	64 751 962	68 345 143	72 058 566
dépenses refusées en attente de reprise	408 475	348 296	406 391	- Installations, matériels et outillages techniques	10 712 229	11 079 111	11 086 832
Comptes de liaison investissement				- Autres immobilisations corporelles	12 350 328	12 986 008	13 668 266
TOTAL II	153 345 888	162 923 264	171 016 780	- Amortissements dérogatoires	75 551	71 068	66 860
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)	2 095 345	3 021 303	3 474 055	- provision sur immobilisations financières			
Actifs stables d'exploitation				Comptes de liaison investissement			
Raport à pour congés payés	5 002 033	5 126 117	5 418 942	TOTAL I	151 250 543	159 901 961	167 542 734
Raport à nouveau déficitaire	852 369	1 995 672	5 682 735	FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)			
Résultat déficitaire		1 991 945		Financements stables d'exploitation			
Autres				Réserves de trésorerie	3 545 331	3 545 331	3 545 331
Comptes de liaison trésorerie (stable)				Réserve de compensation	6 574 777	7 740 977	7 740 074
TOTAL IV	5 854 402	9 113 735	11 101 677	Résultat excédentaire	741 847		340 674
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)				Raport à nouveau excédentaire affecté à : - réduction des charges d'exploitation			
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF				- financement de mesures d'exploitation (1)	258 125	249 218	340 688
Valeurs d'exploitation				Provision congés payés	5 820 033	6 243 742	7 053 824
Stocks				Provisions pour risques et charges	3 590 177	3 097 169	2 525 350
Avances et acomptes versés	25 845	36 589	29 158	Fonds dédiés fonctionnement	1 811 153	1 389 637	1 032 807
Organismes payeurs, usagers	10 583 962	11 050 709	12 853 897	Provisions réserve de trésorerie	805 959	805 959	805 959
Créances diverses d'exploitation	1 474 683	1 692 830	1 420 802	Comptes de liaison trésorerie (stable)			
Créances irrécouvrables en non-valeur				TOTAL III	23 147 400	23 051 932	23 384 716
Charges constatées d'avance	360 999	357 721	381 484	FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)	17 282 988	13 938 197	12 283 040
Autres				FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	15 197 653	10 916 894	8 808 884
Comptes de liaison exploitation		0	0	Dettes d'exploitation			
TOTAL VI	12 455 489	13 137 848	14 685 140	Avances reçues	400	278	2 302
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)				Fournisseurs d'exploitation	3 338 949	3 997 384	5 200 118
Liquidités				Dettes sociales et Fiscales	8 850 053	11 039 923	10 774 402
Valeurs mobilières de placement	9 683 952	9 187 652	6 495 130	Dettes diverses d'exploitation	550 347	555 417	687 140
Disponibilité	24 547 392	23 402 129	23 360 858	Provisions pour dépréciation	131 147	147 459	195 923
Autres				Produits constatés d'avance	153 831	225 426	350 992
Comptes de liaison trésorerie				Ressources à reverser à l'aide sociale			
TOTAL VIII	34 231 344	32 589 781	29 855 788	Fonds déposés par les résidents			
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)	15 786 891	13 744 933	11 314 722	Autres			
TOTAL DES BIENS (I+IV+VI+VIII)	205 887 124	217 764 628	226 659 394	Comptes de liaison exploitation			
				TOTAL V	13 024 728	15 965 887	17 190 877
				EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)		2 828 039	2 505 737
				Financements à court terme			
				Fournisseurs d'immobilisations	1 128 160	1 334 130	858 553
				Fonds des majeurs protégés	17 253 746	17 422 910	17 588 859
				Concours bancaires courants			
				Ligne de trésorerie			
				Intérêts courus non échus	82 548	87 808	93 655
				Autres			
				Emprunt de trésorerie			
				Comptes de liaison trésorerie			
				TOTAL VII	18 464 453	18 844 848	18 541 067
				TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)			
				TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	205 887 124	217 764 628	226 659 394

